

Action 3 : Je présente mes documents

Architecture

Je prends rendez-vous pour faire vérifier l'ensemble des documents originaux de mon dossier électronique.

Je dois télécharger les documents originaux suivants si :

- Je prépare un diplôme d'architecture (tous cycles)
ou
- Je suis titulaire d'un diplôme d'architecture

Cursus :

1. Pour les candidats Baccalauréat 2022 :

- **Relevés de notes de seconde et première**

→ si en langue arabe, fournir également la traduction certifiée en langue française

Pour les candidats déjà titulaires du Baccalauréat :

- **Relevés de notes des trois années secondaires** (trois trimestres de chaque année)

- **Relevé de notes du Baccalauréat**

→ si en langue arabe, fournir également la traduction certifiée en langue française

→ l'original du relevé du Baccalauréat ou une copie certifiée conforme par l'établissement détenant le document original

2. Certificat de scolarité de l'année en cours

→ si en langue arabe, fournir également les traductions certifiées en langue française

3. Diplôme universitaire ou certificat de scolarité de l'année en cours ainsi que les relevés de notes pour les étudiants en cours ou en fin de cycle

→ si en langue arabe, fournir également la traduction certifiée en langue française

Langue :

4. **Attestation du test ou diplôme de langue en cours de validité**

→ TCF-DAP, TCF SO + EE, DELF B2, DALF C1, DALF C2 ou TEF

→ Convocation à l'examen du TCF/DELF/DALF si vous n'avez pas encore passé le test ou le diplôme OU convocation pour le paiement des frais d'examens.

Dossier :

5. **10 000 DZD** de frais de dossier auprès du guichet de la Société Générale le plus proche après avoir été autorisé par Campus France (dans les 48 heures, faute de quoi vous serez exclu de la campagne Études en France).

Expériences :

6. Joindre dans votre dossier électronique (onglet panier de formations) le portfolio de vos travaux déjà effectués en PDF (format A4, photos, dessins).

Attention !

- **Tout accord d'un établissement connecté ou non connecté obtenu en dehors de la procédure Campus France ne sera pas accepté.**

△ Aucun dossier incomplet ne sera accepté △

△ Les frais de procédure ne sont pas remboursés △

Remarques :

- La traduction en français se fait auprès d'un **traducteur assermenté**
- Les documents en français dont le cachet est en arabe n'ont pas besoin d'être traduits
- L'attestation provisoire du test de langue est acceptée uniquement si l'original du test n'est pas encore disponible